

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DAC 725** Attribution de la dénomination Naghuib Mahfouz à la bibliothèque Couronnes (20e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de la dénomination Naghuib Mahfouz à la bibliothèque Couronnes ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination Naghuib Mahfouz est attribuée à la bibliothèque Couronnes située 66, rue des Couronnes (20e).